



Direction Vie Citoyenne  
Service Vie Participative

## ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU QUARTIER de Souché

Du 21 septembre 2005

### **RELEVÉ DE CONCLUSION**

#### **PRESENTS:**

**Elus municipaux** : Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, chargé de la Démocratie Participative, Yannick TARDY, Co-Président élu, Claudie LAROCHE, Conseillère Municipale.

**Service Vie Participative**: Lydia ZANETTE, Responsable Adjointe du service vie participative, Bruno BROSSARD, Assistant de Conseils de quartier. Laurence COSSET Agent d'accueil de la Maison Communale de services Publics de Souché.

**Membres** : Paul BERTHOME, Michel BOURDEAU, Yvon BRUNET, Carole CAILLARD, Michel FENIOUX, Alain LIERE, Henri MERCIER, Corinne MOREAU, Yves MORISSEAU, André NICOLAS, Christian NOEL, Aimée RANGEARD, Véronique RIVAULT, Claude SABOURIN, Vincent TRAN, Thierry TREDAN, Micheline VALADIER, Louis VILDARY.

**EXCUSES** : Geneviève RIZZI, Guillaume JUIN, Georges DEFFRANES, Annick PUNZO, Jocelyn CRESPIEN.

**ABSENTS** : Milène BOUCHER, Catherine LEGRAND.

#### **Objet : Présentation des élus**

Les élus sont les interlocuteurs privilégiés du conseil. Ils ont pour mission de faire remonter les propositions au Conseil municipal.

Le Co-Président élu assiste systématiquement au conseil et est éventuellement accompagnée d'élus en charge des différentes thématiques.

Le conseil de quartier de SOUCHE est dorénavant composé de 5 élus :

- Yannick TARDY Co-Président élu
- Rodolphe CHALLET
- Geneviève RIZZI
- Guillaume JUIN
- Claudie LAROCHE

## **Objet : Présentation du Service Vie Participative**

Le service Vie Participative est l'interface entre le conseil de quartier et les différents services municipaux compétents.

Il est dirigé par Laurence FAUCON, Responsable du service, assistée de Lydia ZANETTE, Responsable Adjointe.

Le suivi technique des demandes est effectué par Gérard LABORDERIE, Coordinateur technique. Bruno BROSSARD, assistant du Conseil de Souché ainsi que Laurence COSSET, Agent d'accueil de la Maison Communale de Services Publics, sont chargés du suivi administratif des dossiers. Robin DEGREMONT, en tant que coordinateur de l'information assure le suivi de la communication des conseils de quartier.

### **Coordonnées des interlocuteurs :**

- Laurence FAUCON : 05.49.78.75.91, [laurence.faucon@mairie-niort.fr](mailto:laurence.faucon@mairie-niort.fr)
- Lydia ZANETTE : 05.49.78.75.34, [lydia.zanette@mairie-niort.fr](mailto:lydia.zanette@mairie-niort.fr)
- Gérard LABORDERIE : 05.49.78.77.26, [gerard.laborderie@mairie-niort.fr](mailto:gerard.laborderie@mairie-niort.fr)
- Bruno BROSSARD : 05.49.78.74.78, [bruno.brossard@mairie-niort.fr](mailto:bruno.brossard@mairie-niort.fr)
- Robin DEGREMONT : 05.49.78.79.65, [robin.degremont@mairie-niort.fr](mailto:robin.degremont@mairie-niort.fr)
- Laurence COSSET : 05.49.24.18.09 [laurence.cosset@mairie-niort.fr](mailto:laurence.cosset@mairie-niort.fr)

## **Objet : Présentation du Conseil de quartier**

### **a) définition :**

Le Conseil de quartier est une instance permettant aux Niortais de participer à la réflexion sur les décisions locales et d'intervenir directement sur la vie quotidienne dans leur quartier, en proposant des idées, des projets qu'ils souhaitent se voir concrétiser.

### **b) rôle :**

Les Conseils de quartier sont forces de proposition auprès du Conseil municipal. Ils sont consultés sur des projets d'aménagement et d'intérêt généraux. Ils disposent d'un budget pour financer leurs projets.

Les conseils contribuent à la gestion de la vie des quartiers dans les domaines suivants : voirie, trottoirs, stationnement, circulation, signalisation, bâtiments communaux, éclairage public, propreté urbaine, environnement, espaces verts, transport en commun, installations sportives ou socio-culturelles, animation, vie sociale et culturelle, qualité des services rendus aux habitants, tranquillité publique, réseaux de distribution, ordures ménagères...

### **c) organisation / fonctionnement du conseil de quartier**

La charte des conseils de quartier définit le fonctionnement des conseils de quartier et aussi leur composition. Ils sont composés de 36 membres au maximum et de 20 au minimum. Cinq grandes catégories de membres se distinguent :

- Les Conseillers municipaux après décision du conseil municipal sur proposition du Maire,
- Les représentants d'une association ou de structures assimilées (conseils de maison des MCPT, conseils d'école, associations de quartier de fait...),
- Les personnes volontaires qui se présentent à titre individuel,
- Les personnes qui l'ont accepté après tirage au sort aléatoire sur l'annuaire téléphonique.

### **🔗 Charte et règlement intérieur du conseil**

Chaque conseil de quartier élabore, s'il le souhaite, son propre règlement intérieur dans le respect de la charte.

### ↳ **Co-présidents habitant et élu**

Un représentant des habitants ou des associations élu en Conseil de quartier coprécide le Conseil de quartier avec un élu, désigné par le Conseil municipal.

Les Co-présidents sont les relais des différents acteurs du quartier auprès du Conseil municipal. Ils peuvent convier en conseil de quartier toute personne nécessaire à l'information ou à l'animation de ces réunions, en liaison avec l'Adjoint du thème concerné. Les séances des conseils sont publiques.

### ↳ **Bureau du conseil de quartier**

Chaque conseil de quartier désigne en son sein un Bureau permanent chargé de préparer les réunions. Sa composition peut varier entre 4 et 6 membres. Les comités de quartier ont un membre de droit au bureau.

**Les élections du co-président habitant et des membres du bureau se dérouleront lors du prochain conseil de quartier, le mardi 18 octobre.**

### ↳ **Les commissions du conseil de quartier**

Avec l'accord du Bureau, des groupes de travail peuvent se constituer de manière ponctuelle, sur des thèmes particuliers.

Les *commissions inter-quartiers* travaillent sur des sujets d'intérêt général communs à tous les quartiers (Plan Local d'Urbanisme, Transports en commun, pistes cyclables).

Le Comité éditorial de *Couleurs Quartiers* réunit au moins 1 membre de chaque conseil. Il est chargé de faire remonter les sujets sur lesquels les conseils de quartiers souhaitent communiquer.

La Commission Citoyenneté est composée des co-présidents élus et habitants de chaque conseil. Elle constitue en fait un observatoire et un comité de pilotage du fonctionnement des conseils de quartier.

### ↳ **Assemblée plénière**

Une assemblée plénière se tient une fois par an. Elle est convoquée par le maire. C'est l'occasion de prendre connaissance des rapports d'activités annuels de chacun avant transmission au Conseil municipal. Des choix sont opérés sur les priorités définies par le Conseil de quartier. Elle est l'instance privilégiée de toute évaluation du fonctionnement des conseils de quartier.

**Exceptionnellement cette année, l'assemblée plénière du 8 octobre prochain sera consacrée davantage à l'information et la formation en raison du renouvellement des conseils de quartiers.**

**Ainsi, le fonctionnement des conseils de quartier (co-présidence, Bureau, Commissions, budget, réalisation de projets) sera abordé dans le détail lors d'ateliers consacrés à ces différents points.**

### **Objet : Composition du conseil de quartier de Souché :**

- 5 élus
- 4 membres à titre associatif
- 12 membres à titre individuel
- 9 membres tirés au sort

### **Objet : Tour de table des membres du conseil de quartier**

Chaque membre du Conseil de Quartier s'est présenté. Chacun d'eux s'est exprimé sur les motivations de sa candidature au sein du Conseil de Quartier à titre individuel, par tirage au sort ou en tant que représentants d'associations.

*Quelques exemples :*

- \* La volonté de développer des actions sur le quartier, dans l'intérêt général.
- \* Voir se développer des projets pour les enfants du quartier
- \* Etre « acteur », force de proposition et de réflexion.
- \* Le dossier de la salle polyvalente « Gillier » a été un sujet de curiosité....
- \* Espère que les choses se passeront de manière plus sereine que les années passées.

Les anciens membres du Conseil de Quartier souhaitent travailler dans la continuité des projets, dans une démarche d'accompagnement et de concertation en favorisant les actions.

### **Objet : Dossiers en cours**

- L'aménagement de la rue de la Mairie : un projet plus globale sera présenté au conseil de quartier par le service voirie sur la base des accords avec les habitants.
- l'aménagement du Fief Chapon, rue André Gide.

### **Objet : Demandes du conseil**

**Q :** Les membres du conseil de quartier souhaiteraient obtenir les documents présentés sur transparents lors de cette Assemblée.

**R :** Ces documents seront remis à tous les membres des différents conseils de quartier lors de l'Assemblée Plénière du 8 octobre 2005.

**Q :** Doit-on obligatoirement créer des commissions au sein des conseils de quartier ?

**R :** Non, c'est au bon vouloir de chaque conseil.

**Q :** Lors de l'Assemblée Plénière, y aura-t-il un compte-rendu de réalisé ?

**R :** Oui sous forme de documents qui seront remis aux membres

### **Objet : Intervention du public**

Où peut on consulter les comptes rendus des Conseils de Quartiers ? il semblerait qu'il manque le relevé de conclusion de l'Assemblée Générale du mois de juin sur le portail de la ville.

### **réponse mairie**

- Sur le portail ville de Niort, [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)
- à la MCSP de Souché (de 8 H à 13 H)

Lydia ZANETTE précise que Robin DEGREMONT, coordinateur de l'information de proximité, suivra particulièrement la mise à jour des comptes rendus des Conseils sur le portail de la Ville.

### **Prochaines réunions du Conseil de Quartier**

**Mardi 18 octobre 2005**

à 20h30

à La salle polyvalente « Gillier »

**Jeudi 8 décembre 2005**

A 20h30

MCPT de Souché